



COMMUNIQUÉ

La Commission des services juridiques dépose son Rapport de gestion 2017-2018

Montréal, 4 décembre 2018 – M^e Yvan Niquette, président de la Commission des services juridiques annonce que son rapport de gestion 2017-2018 a été déposé le 30 novembre 2018 à l'Assemblée nationale.

À cette occasion, M^e Niquette a affirmé : « Ce rapport démontre le rôle essentiel du régime d'aide juridique et ses composantes au bon fonctionnement de l'activité judiciaire dans ce qui est désormais convenu d'appeler l'ère post-Jordan en droit criminel et l'ère Nouveau Code de procédure civile en droit civil, familial et administratif. » M^e Niquette poursuit : « Dans ce contexte et faisant suite au réinvestissement important en matière de justice effectué en décembre 2016 par le gouvernement, le régime d'aide juridique s'est vu confirmer dans ses besoins en nouvelles ressources. En mai 2017, nous avons pu procéder à l'ajout de 20 avocats et 27 employés de soutien afin de participer à l'effort de réduction des délais judiciaires en matière criminelle. Ces effectifs supplémentaires, déployés sur l'ensemble du territoire québécois, contribuent déjà à diminuer les délais de traitement des demandes d'admissibilité à l'aide juridique et l'émission des mandats aux avocats de la pratique privée. Ils permettent également aux avocats du réseau de suivre la cadence accélérée que veut se donner le système de justice. »

Au cours de l'exercice 2017-2018, 272 987 demandes d'aide juridique ont été traitées par le personnel, soit plus de 1 000 demandes par jour. « Un travail remarquable et effectué par notre personnel et nos professionnels qui mérite d'être souligné et félicité » précise M^e Niquette.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les seuils de l'admissibilité à l'aide juridique gratuite sont haussés avec comme référence le salaire minimum. Pour l'exercice 2017-2018, près de 19 000 requérants n'auraient pas été admissibles à l'aide juridique, n'eût été les hausses successives des seuils d'admissibilité financière. M^e Niquette affirme « qu'il s'agit d'une donnée éloquente lorsqu'on s'intéresse à l'accessibilité à la justice. »

Les statistiques présentées dans le rapport indiquent aussi une augmentation de 1,5% du nombre de demandes d'aide juridique acceptées par rapport à l'exercice précédent. Le taux de refus à l'aide juridique a diminué de 0,3% comparativement à l'exercice 2016-2017.

Pour en apprendre davantage sur le travail de la Commission et des centres régionaux ou pour obtenir un portrait statistique plus complet, nous vous invitons à consulter le Rapport de gestion 2017-2018 disponible sur le site Web de la Commission à l'adresse :

http://www.csj.qc.ca/IntranetUploads/CSJ/Francais/Fichiers/final_Rapport_Annuel_18-06_LR.PDF

À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en matière civile, familiale, administrative, criminelle, en droit de la santé, en droit de l'immigration et en droit des jeunes. Elle est également l'organisme chargé d'offrir le Service d'aide à

l'homologation (SAH) et le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'adresse suivante: www.csj.qc.ca.

-30-

Source : M^e Richard La Charité, rlacharite@csj.qc.ca
Secrétaire et responsable du Service des communications
(514) 873-3562, poste 232